

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjoint ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Plaine d'Ansot – Plan de gestion 2011-2015 - Demandes de subventions pour l'année 2015.

Le site d'Ansot fait partie des barthes de la Nive, en rive droite du cours d'eau. Sa spécificité et ses potentialités écologiques ont justifié son classement en qualité d'espace naturel sensible du département, son intégration au réseau Natura 2000 et sa gestion par la commune de Bayonne.

Par délibération du 16 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le plan de gestion 2011-2015, lequel est suivi et contrôlé par le conseil de site qui se réunit tous les ans.

Le budget nécessaire pour la gestion du site en 2015 est estimé à 640 000 €. Il correspond aux cinq actions du plan de gestion, à savoir :

- I. Amélioration de la connaissance du site et de son fonctionnement
- II. Restauration et gestion des ouvrages, des milieux, des habitats et des espèces
- III. Mise en place de méthodes d'évaluation
- IV. Sensibilisation du public et partenariats
- V. Fonctionnement

Les dépenses sont composées des frais liés aux achats ou aux règlements de prestataires mais également du coût interne du personnel affecté à la gestion du site.

Comme pour les quatre années précédentes, cette opération est susceptible d'être soutenue financièrement en 2015 par les partenaires suivants : Europe, Région, Département et Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de chacun de ces partenaires potentiels au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.